

Séance du 8 septembre 2022

Délibération n° 2022_18

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : ROMIEU Tanguy.

Objet : Vente des lots du lotissement communal Les Bruyères

M. le Maire expose au Conseil Municipal la grille tarifaire des ventes de terrains du lotissement Les Bruyères élaborée en tenant compte des coûts de viabilisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir pris en compte les caractéristiques de chaque parcelle et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de vendre les terrains aux prix mentionnés dans le tableau ci-après.

Parcelle	Surface	PRIX
1	955 m ²	78 310 €
2	760 m ²	62 320 €
3	810 m ²	66 420 €
4	810 m ²	66 420 €
5	810 m ²	66 420 €
6	930 m ²	71 500 €
7	850 m ²	65 500 €
8	850 m ²	65 500 €
9	850 m ²	65 500 €
10	1 110 m ²	85 000 €
11	850 m ²	65 500 €
12	790 m ²	60 500 €
13	785 m ²	60 500 €

Parcelle	Surface	PRIX
14	715 m ²	55 000 €
15	715 m ²	55 000 €
16	715 m ²	Commune
17	700 m ²	57 400 €
18	690 m ²	56 580 €
19	720 m ²	59 040 €
20	720 m ²	59 040 €
21	770 m ²	63 140 €
22	915 m ²	75 030 €
23	845 m ²	69 290 €
24	790 m ²	64 780 €
25	785 m ²	64 370 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant le lotissement communal.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 16 septembre 2022

Le Maire, Philippe SAËS

